

;  
Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

**Administration Communale**

**Séance du 27 mai 2013.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**ORDRE DU JOUR :**

**Réf CC/13/05/017/MB**

17.- Intercommunale AIOMS – Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2013.-

**Sont présents** M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Secrétaire communal a.i.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale A.I.O.M.S. ;

Considérant que la Commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Attendu qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre commune à l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale A.I.O.M.S. du 18 juin 2013 ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'A.I.O.M.S. du 18 juin 2013 ;

Attendu que le Conseil communal doit se prononcer sur les points 2 à 9 de l'ordre du jour et pour lequel il dispose de la documentation requise ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1 :**

D'approuver le rapport d'activités 2012 de l'A.I.O.M.S. et de son service PSE ;

**Article 2 :**

D'approuver le rapport du Réviseur d'entreprises ;

**Article 3 :**

D'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 et d'adopter le bilan ;

**Article 5 :**

De donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2012 ;

**Article 6 :**

De donner décharge au Réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat en 2012 ;

**Article 7 :**

D'approuver le projet de budget pour l'exercice 2013 ;

**Article 8 :**

D'approuver la modification, la mise en conformité et l'authentification des statuts en présence du Notaire Babusiaux ;

**Article 9 :**

D'approuver le renouvellement des instances de l'AIOMS et la nomination des administrateurs ;

**Article 10 :**

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le conseil communal en séance de ce jour ;

**Article 11 :**

De transmettre copie de la présente délibération à l'intercommunale A.I.O.M.S..

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal a.i.,  
(s) J-L. LAMBRECHTS.

Le Président,  
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,